

et de la Malaisie. Aujourd'hui nous sommes heureux de nous joindre aux autres pays de l'OAA pour souhaiter à ces nouveaux membres une cordiale bienvenue. Nous nous réjouissons également de ce que la République populaire de Pologne soit de nouveau en mesure de contribuer aux travaux de notre organisation et de prendre part au colloque des nations, dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

## Élections

M. S. A. Hasnie, délégué du Pakistan, a été réélu en qualité de président indépendant du Conseil de l'OAA. Le Royaume-Uni a été élu au Conseil après une absence de deux ans. Le Canada est rentré au Conseil, et fait de nouveau partie de la Commission des produits, ainsi que du Comité des questions constitutionnelles et juridiques. Par ailleurs, le Canada fait partie du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents et du Groupe des céréales de l'OAA. M. J. F. Booth a été élu membre du Comité des programmes.

La délégation marocaine a soumis une proposition visant à relever de 24 à 25 le nombre d'États faisant partie du Conseil de l'OAA. Elle a signalé que la répartition actuelle des sièges ne donne qu'une seule voix aux pays africains. Depuis deux ans, nombre de pays du continent africain ont été admis au sein de l'organisation; c'est pourquoi le Maroc estime que l'Afrique devrait bénéficier d'une représentation plus large. La Conférence a donné son accord au principe et décidé de porter cette question à l'ordre du jour de sa prochaine session.

## Le Canada et les Nations Unies (Suite de la page 15)

Le représentant du Libéria s'est abstenu, mais lorsque la résolution modifiée fut mise aux voix, il se rallia au groupe d'opposition. Ainsi, le projet de résolution fut donc rejeté par 37 voix contre 37, et 6 abstentions. Le point de l'ordre du jour passa donc en séance plénière sans recommandation de la Commission.

## Résolution mitigée

Dans l'intervalle de trois jours entre le vote final de la Commission et l'étude de la question en séance plénière, les consultations aboutirent à l'élaboration d'une résolution mitigée, parrainée par des pays d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine et par le Canada. Une fois l'accord fait dans les coulisses sur cette proposition, l'Assemblée générale a rapidement approuvé en séance plénière par un vote unanime de 80 voix, sans la participation de la France ni celle de l'Afrique du Sud, la résolution ci-après:

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné la question algérienne,*

*Rappelant sa résolution (1021 - XI) du 15 février 1957,*

*Exprime à nouveau la préoccupation que lui cause la situation en Algérie,*

*Prend note de l'offre de bons offices faite par S.M. le Roi du Maroc et S. E. le président de la République tunisienne,*

*Exprime le vœu que, dans un esprit de coopération effective, des pourparlers soient engagés, et d'autres moyens appropriés utilisés, en vue d'une solution, en conformité des buts et principes de la Charte des Nations Unies.*